

"Et ce bieteu le Faveriel"? Note sur un mot délicat du Jeu de la Feuillée

Autor(en): **Uhl, Patrice**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Vox Romanica**

Band (Jahr): **49-50 (1990-1991)**

PDF erstellt am: **02.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-2287>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

«ET CE BIETEU LE FAVERIEL»?
Note sur un mot délicat du Jeu de la Feuillée
(v. 214)

Les plaintes de Maître Henri n'abusent pas grand monde à Arras, ni celles sur sa fortune (*Je n'ai mais que XXIX livres!*) ni celles sur sa santé (*Je sui uns vieux hom plains de tous, / Enfers et plains de rume et fades*); et surtout pas le *fusicien* du *Jeu de la Feuillée*, qui d'emblée a reconnu là les symptômes d'un mal des plus communs dans la cité artésienne:

*Bien voi vo maladie chi:
C'est uns maus c'on clame avarice.*

Il est vrai que c'est, comme il s'en targue, un spécialiste en la matière:

*Je sui maistres bien acanlés,
S'ai des gens amont et aval
Cui je garirai de cest mal.
Nommeement en ceste vile
En ai je bien plus de .II. mile
Ou il n'a respas ne confort.*

Plus de 2000! Et parmi les victimes de l'épidémie, le médecin cite quelques cas désespérés: Pierre le Waisdier (*Halois*), Robert Cosel (*Cosiel*) et *ce bietu le Faveriel*¹.

Non seulement la personnalité du Faverel en cause pose problème, mais encore la signification du curieux sobriquet dont Adam de la Halle l'a gratifié. Des explications ont naturellement été avancées par plusieurs médiévistes de renom (il en sera fait état plus loin); aucune pourtant, et ce à des chefs distincts, ne saurait être élevée au rang de certitude. La marge d'indécision reste donc suffisamment large pour laisser un peu d'espace à une nouvelle hypothèse. Je n'aurai ni la présomption ni l'inconscience de prétendre apporter LA solution. Je ne chercherai pas non plus à juger du degré de recevabilité des hypothèses antérieures: la polémique n'est pas de mise ici. Mon propos est fort modeste: il se limite à signaler, alors même que de nombreuses balises jalonnent déjà le territoire, une piste traversière, à ce jour inempruntée.

¹ Cf. JEAN DUFOURNET *Adam de la Halle, Le Jeu de la Feuillée*, texte établi et traduit, introduction, notes, bibliographie et chronologie par J. D. Paris (Flammarion), 1989 (GF520) vv. 188–215; antér., J. DUFOURNET, *Adam de la Halle, Le Jeu de la Feuillée*, édité, traduit et annoté par J.D., Gand (Editions Scientifiques E. Story-Scientia) 1977 (*Kiēmata* 4).

Dans sa première édition du *Jeu de la Feuillée* (1911), Ernest Langlois avait, d'autorité, corrigé le *bietu* du Ms. B.N. fr. 25566 en *bestu*, qu'il traduisait: «bêta» (glossaire, p. 28). Il renonça cependant assez vite à cette correction, puisque, dans la »seconde édition revue« (1923), il s'en tenait à la lettre du manuscrit, donnant du v. 214 la leçon suivante: *Et che bietu le Faverel*; du même coup, toute traduction disparaissait du glossaire, Langlois renvoyant tout de go le lecteur à la note au v. 214, dans laquelle il confessait: «Le mot *bietu* m'est inconnu» (p. 58)².

«Bêta» n'apparaît plus guère que dans la traduction de Claude-Alain Chevallier³; d'autres, O. Gsell⁴ ou J. Rony⁵, pour ne citer qu'eux, ont préféré esquiver la difficulté en laissant un «blanc», là où la curiosité des lecteurs risquait de les solliciter.

La seule chose sur laquelle tout le monde s'accorde, c'est l'appartenance du *Faveriel* (forme diphtonguée du ms.) du *jeu* à l'une des plus riches familles du patriciat arrageois: les Faverel. Mais duquel s'agit-il? Roger Berger a recensé quelque 101 Faverel qui vécurent à Arras au XIII^e siècle! Et parmi ceux-ci, 19 «banquiers», tous susceptibles donc d'avoir eu besoin des soins d'un *fusicien*...⁶. C'est évidemment du côté des membres de la famille connus par des mentions littéraires que les chercheurs se sont tournés pour tenter d'identifier celui du *Jeu de la Feuillée*. Les *Congés* de Baude Fastoul⁷ et les *Chansons et dits artésiens*⁸ n'en citent pas moins de sept: Gérard 4 (*Gerars Faveriaus li ainnés ou li viex Grars Faveriaus*) (*Chans. et dits* 24, 119–122), Gérard 9 (*Grart Faverel le boisteus*) (B.F., *Cong.*, 487–492), Simon 4 (*Simons Faveriaus li liefrus*) (*Chans. et dits* 22, 95–99), Simon 5 (*Simon Faverel le Grant*) (B.F., *Cong.*, 205–208), Jean 5 dit Pesel (*Peziaus Johonés*) (B.F., *Cong.*, 205–210), Jean 6 (B.F., *Cong.*, 637–644) et Guillaume 5 (*Faverel Willaume*) (*Chans. et dits* 22, 163–167).

Dès 1915, Adolphe Guesnon avait proposé de rapprocher *bietu* de *boisteus*, surnom porté par Gérard 9 (également appelé *le clop*):

² Cf. ERNEST LANGLOIS, *Adam le Bossu, trouvère artésien du XIII^e siècle, Le Jeu de la Feuillée*, Paris (Champion) 1911; ²1923 (*C.F.M.A.* 6).

³ Cf. CLAUDE-ALAIN CHEVALLIER, «Adam de la Halle, Le Jeu de la Feuillée» (traduction), *Théâtre comique du Moyen-Age* (p. 77–126), Paris (UGE) 1973, p. 94 (10/18, n^o 752).

⁴ Cf. O. GSELL, *Das Jeu de la Feuillée von Adam de la Halle, kritischer Text mit Einführung, Übersetzung, Anmerkungen und einem vollständigen Glossar*, Würzburg 1970, p. 169.

⁵ Cf. JEAN RONY, *Le Jeu de la Feuillée, texte et traduction*, Paris (Bordas, P. C. B.) 1969, p. 45.

⁶ Cf. ROGER BERGER, *Littérature et société arrageoises au XIII^e siècle. Les chansons et dits artésiens*, Arras 1981, p. 90–91 et 353–361 (*Mém. de la Com. Départ. des Mon. Hist. du Pas-de-Calais, t. XXI*).

⁷ Cf. PIERRE RUELLE éd., *Les Congés d'Arras (Jean Bodel, Baude Fastoul, Adam de la Halle)*, Bruxelles-Paris (PUB–PUF) 1965, (*Univ. Libre de Brux, Trav. de la Fac. de Phil. et Lettres XXVII*); pour les *Congés* de B.F., p. 105–126.

⁸ Cf. ROGER BERGER, *op. cit.*; antér., ALFRED JEANROY, et HENRI GUY, *Chansons et dits artésiens du XIII^e siècle*, Bordeaux 1898, (*Bibl. des Univ. du Midi, II*).

Je crois que *bietu* est une déformation ironique de «boisteus» et que ce personnage est «Grart Faverel le Boisteus» salué par Fastoul (v. 490), autrement dit «li ainsnés» dans un acte de novembre 1275⁹.

La suggestion de Guesnon fut en partie reprise par Jean Dufournet qui, en 1965, développa l'idée d'un néologisme synthétique:

Cet adjectif est sans doute, comme *barbustin*, *esprec*, une création du Bossu, qui a voulu nous donner une sorte de qualificatif synthétique, contenant les caractéristiques des surnoms de deux personnages qui appartenaient à la même famille, et dont l'un était appelé le *liefru* et l'autre, le *boisteus*; (. . .). Pour fabriquer un mot original, mais proche de *beste* (employé au vers 358), il a combiné le vocalisme de *liefru* avec le consonantisme de *boisteus*. A la suite de cet adjectif il ajoute au nom l'article *le* qui, plutôt qu'un individu, désignerait le Faverel-type, lequel, «*boisteus*» ou «*liefru*», posséderait toujours le même signe distinctif, l'avarice. (. . .). Cette trouvaille avait l'avantage, et de faire rire par sa bizarrerie, et de mettre en cause tous les membres d'une famille, sans en nommer aucun de façon précise¹⁰.

Pourtant J. Dufournet (qui rappelle son hypothèse personnelle en note) ne conserve aucun souvenir des constituants de ce «surnom-valise» dans sa double édition-traduction du *Jeu de la Feuillée* (Gand 1977; Paris 1989); il traduit en effet le vers 214: «Et cette grosse bête de Faverel» (respectivement, p. 33 et p. 61), ce qui n'est pas très éloigné du «bêta» de Langlois.

En 1980 enfin, Philippe Ménard formula (étouffant une idée de R. Berger) une dernière hypothèse: *bietu* serait une leçon fautive pour *biecu* (= *becu*), «pointu», «crochu» ou «aquilin»:

Si l'on conserve *bietu*, le texte reste obscur. Si on lit *biecu*, tout devient clair. Adam de la Halle raille au passage *ce biecu le Faveriel*, «ce Faverel au nez en bec d'aigle». Il est impossible de savoir si ce sobriquet est de l'invention de notre auteur ou s'il est traditionnel pour un des membres de la famille Faverel. Peu importe au demeurant. Que le sobriquet corresponde à une particularité physique ou qu'il soit une création maligne de pamphlétaire, de toute façon la notation n'a rien de flatteur. Le bec renflé et recourbé de l'aigle n'est pas beau à regarder. Et surtout avoir le nez crochu comme le bec d'un aigle, avoir un nez de rapace, n'est-ce pas un éloquent emblème? Faverel est bien à sa place dans une liste d'avares¹¹.

Cette correction ne rencontrerait, d'après Philippe Ménard, aucun obstacle d'ordre paléographique («. . . les confusions entre *c* et *t* sont très répandues»), phonétique (*biecu* = forme diphtonguée «comme on en trouve en rouchi et dans certains manuscrits du

⁹ ADOLPHE GUESNON, «Adam de la Halle et le Jeu de la Feuillée, date de la pièce, son caractère, son attribution», *Le Moyen Age XXVIII* (1915), 199.

¹⁰ JEAN DUFURNET, «Adam de la Halle et le Jeu de la Feuillée», *Romania LXXXVI* (1965) 211–212; cf. égal., JEAN DUFURNET *Adam de la Halle à la recherche de lui-même ou le jeu dramatique de la Feuillée*, Paris (SEDES) 1974, p. 252–254.

¹¹ PHILIPPE MÉNARD, «Et ce biecu le Faveriel», Note sur un passage du «Jeu de la Feuillée», in *Etudes de langue et de littérature françaises offertes à André Lanly*, Nancy (Publ. de l'Univ. Nancy II) 1980, p. 237–238.

Nord») ou sémantique (le sens «*nasus aquillus: nes becus*» [Glossaire lillois; XV^o s.] est déjà attesté au XIII^o s. [*Riote du monde, Jehan et Blonde*, etc.]); quant à l'article *le*, auquel J. Dufournet accordait une valeur générique, il serait au contraire distinctif et individualisant (cf. *la Douche* [v. 858] ou des noms tels que *Marien le Jaie* [v. 502] ou *Leurins li Caveleus* [v. 822]).

En résumé, trois hypothèses concurrentes sont en présence: 1^o) *bietu* = *best-*u* < *beste*; 2^o) *bietu* = *BoisTeus* + *IIEfrU* (+ «*beste*»); 3^o) *bietu* = *biecu* = *becu*. Le ton péremptoire de Philippe Ménard (qui contraste avec celui, circonspect, de ses devanciers) fait hésiter à rouvrir un dossier que manifestement cet auteur a voulu clôturer à tout jamais. Sa démonstration est énergique et, au surplus, bien étayée; elle n'en repose pas moins sur un pari initial: celui d'une bourde scripturaire. C'est du reste sur cette sorte de pari que Langlois, dans un premier mouvement, avait substitué au hapax incompréhensible du manuscrit un mot de son cru, hapax toujours, mais de forme sémantiquement plus suggestive que le mot original. Mais, comme Ménard l'écrit lui-même: «il ne faut point abuser des corrections!» (p. 235); et pour communes que les confusions entre *c* et *t* aient été chez les copistes du moyen âge, il n'est pas certain que celui qui travailla à la copie du Ms. B.N. 25566 ait commis cette bévue. Je parierai pour ma part sur la justesse de la leçon «*bietu*», quitte à donner de la tâche du philologue l'image décourageante d'un supplice de Sisyphe.

Telle quelle, la forme *bietu* me paraît plus «solide» dans son consonantisme que dans son vocalisme: la bilabiale /b/ et la dentale /t/ en sont, à mon avis, les constituants phoniques «stables»; à l'inverse, les éléments vocaliques, susceptibles de réalisations variées, présentent une instabilité virtuelle qui, de fait, interdit toute certitude quant à la prononciation réelle de chaque syllabe. Quelle valeur accorder alors aux graphies? On peut déjà hésiter sur la diphtongue du segment initial (cf. Ménard), mais plus encore sur le *u* du segment final: /ü/ ou /oe/? Autrement dit, *bietu*, plutôt que /byetü/ ne serait-il pas à prononcer /byetoe/? Il suffit de se reporter à la *Grammaire de l'ancien picard* de Charles Théodore Gossen pour vérifier que la cohérence n'est pas un trait dominant de la *scripta* picarde! Gossen écrit ainsi, à propos des analogies *ieu/iu*:

Tout en distinguant deux groupes: 1^o avec désinence primaire *ieu* -ëu, -ëgua, -ëlius, -öcu, 2^o avec désinence primaire *iu* -ëgula, -ëlius, -ëlis, -ëvu, on constatera une confusion si totale qu'il faut renoncer à vouloir interpréter ces graphies comme l'expression d'une réalité phonétique¹².

Le meilleur manuscrit du *Jeu de la Feuillée* (je ne retiens à dessein qu'un exemple bien typé du premier groupe: *jocu* > *gieu*) nous donne d'excellents témoignages du flottement des graphies, tant dans le corps du texte: *au ju des dés* (v. 416) vs *Bé! C'est jeus*

¹² CHARLES GOSSEN, *Grammaire de l'ancien picard*, Paris (Klincksieck) 1970, p. 78 (*Bibl. franç. et rom.*, Série A: *Manuels et Etudes linguistiques* 19).

(v. 938), que dans ses marges: *Li jus d'Adan* (rubrique, f^o 48 v^o) vs *Li jeus de le fueillie* (explicit, f^o 59 v^o). Le cas de *bietu* n'est, bien sûr, pas directement reductible à celui de *j(e)u*, ni à celui des mots où le résultat *-ieu/-iu* ou *-eu/-u* est le fruit de l'évolution «normale», dans le Nord, de tel ou tel groupe latin. Il n'empêche qu'en synchronie l'opposition phonémique, dont les graphies picardes, quelque incohérentes qu'elles soient, ont gardé la trace, a dû, dans la langue du *comun*, se retrouver dans beaucoup de mots qui présentaient un vocalisme palatal à la finale, cela tout à fait indépendamment de leur origine ou de leur plus ou moins grande ancienneté. Je ne crois pas que l'on puisse exclure que le *bietu* du *Jeu de la Feuillée* (ce mot serait-il un néologisme) ait été, du temps d'Adam de la Halle, plutôt que */byetü/* prononcé */byetoel/*, et que la graphie «*u*» ait été utilisée en guise de «*eu*».

Mais cela serait-il le cas, quel enseignement pourrait-on en tirer?

Un détour par la Belgique nous le dira peut-être. Il existe, dans les parlers wallons, un mot qui rappelle confusément celui de la pièce artésienne; ce mot (dont il existe de très nombreuses formes, et dont on comprendra que je privilégie la plus favorable), c'est *biete*.

Biete appartient au champ sémantique du jeu. On le rattache à *bèye* (ou *bèie*): «quille» (< gaul. **bilia* «tronc d'arbre»; cf. *F.E.W.*, I, 365b), et non (comme Diez, Scheler autrefois) à son homonyme, *bèye* (ou *bèie*): «bille ou boule (de billard)» (< franc. **bikkil* «dé»; cf. *F.E.W.*, XV, 1, 109a). **Bilia* aboutit en français à *bille*; en wallon, le résultat est au moins double: *bîye* et *bèye*. On sait que *-ilya* > w. *-îye* (vs afr. *-ilē*, pic. *-ile*), mais dans l'Est de la Wallonie (Liège; Verviers; Malmedy), l'*i* tonique, au lieu de se maintenir, s'est ouvert en *e*, conformément à la tendance, caractéristique de la région, consistant à ouvrir tout *i* latin ou roman en hiatus, de même que devant *l* ou consonne mouillée (Marius Valkhoff évoque à ce sujet une possible diphtongaison: *i* > *e(i)*¹³): *filia(m)* > w. *fîye*, lg. *fèye*; *vita(m)* > w. *viye*, lg. *vèye*; *villa(m)* > afr. *vile*, lg. *vèye*; *vinēa(m)* > fr. *vigne*, lg. *vègne*, etc. Le phénomène est ancien, et est attesté par des témoignages datant du XIII^es.: *Mareie* «Marie» (1227), *Luseie* «Lucie» (1268), *ley* «elle, afr. *lie*» (1271), *potrène* «poitrine» (fin XIII^e), etc.¹⁴

La disparate des graphies qui s'observe dans les dictionnaires de la langue wallonne tient pour une part à l'hétérogénéité des systèmes de transcription, mais elle reflète aussi des écarts de prononciation bien réels d'une aire dialectale à l'autre, voire au sein d'une même aire¹⁵. Les graphies *bèye*, *bèie* (parfois sans accent), *bîye*, *bîe*, qui sont les plus cou-

¹³ Cf. MARIUS VALKHOFF, *Philologie et littérature wallonnes. Vade-mecum*, Groningen, 1938, p. 50.

¹⁴ Cf. LOUIS REMACLE, *Le problème de l'ancien wallon*, Liège 1948, p. 59. (*Bibl. de la Fac. de Phil. et Lettres de l'Univ. de Liège* CIX).

¹⁵ Pour les régions linguistiques de la Wallonie, on se reportera à la carte de LOUIS REMACLE, *op. cit.*, p. 28; cf. égal., ALPHONSE MARÉCHAL, «La Wallonie et ses divisions linguistiques», in *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne* 9–10 (1926), p. 273–283.

rantes, et qui paraissent correspondre à des prononciations «standard» du wallon moderne, dans l'Est et ailleurs, ne doivent pas faire oublier que se cachent derrière elles toutes sortes de variations phonétiques locales: *bêy, bèy, béy, bîy, biy, bi*, etc. (cf., à titre de comparaison, *A.L.W.*, I, n° 98 [vie]); **bilia* donne encore, dans le sud du Luxembourg belge, mais au sens de 'bâton dont on se sert dans le jeu des bâtonnets': *bî, bî, bîy* et *băy*¹⁶.

C'est pourquoi, lorsqu'on lit dans l'ouvrage classique de Charles Grandgagnage (chez qui *èie* est à prononcer *è-ie*, et *î* a la valeur ordinaire d'un *i* long) un article comme celui-ci: BÈIE (quille), N[amur]bîe = afr. bille (bâton) (Ch. Grandgagnage, *Dict. étym. de la lang. wal.*, Bruxelles 1973 [reprod. anast. des éd. de Liège 1845, 1850 et Bruxelles 1980], p. 51), on voit mal quelle est la valeur précise du *i* dans *bèie*, et surtout du *î* dans *bîe* (l'hiatus est-il préservé ou, comme souvent en wallon, comblé par un yod: *îe, îye?*).

Hors de l'accent, les choses se compliquent: tantôt le radical reste intact (par ex., *biyel biyeteû; bèye/bèyeteû*), tantôt il est modifié (par ex., *bèiel/bieteû*); comme le remarque en effet J. Feller: «*i* reparaît souvent à l'atone lorsque le mot primitif avait *è* à la tonique, ce qui montre que cet *è* wallon est un renforcement de *i*»¹⁷. Le problème du maintien ou non d'un *e* caduc devant la dentale pourra se poser dans les mots du type *biyeteû, bèyeteû* (vs *biy'teû, bèy'teû*); de même que celui du passage de *i* à yod dans les mots du type *bîeteû/bieteû: /bi-ə-toel* ou */byə-toel?*

Mais l'aspect phonétique n'est pas seul à considérer. Changeant d'aire dialectale, telle forme reductible au lexique du *djeû d'bèyes* pourra se retrouver affectée d'un nouveau sémantisme; mieux être dotée (avec ce nouveau sémantisme ou avec celui des mots de l'Est-wallon) d'un autre radical: **bik* ou **bic; bille* ou *bil-*. Même famille ou pluralité de familles lexicales? Le doute est permis, mais je crois — et je ne désespère pas en convaincre mon lecteur — que les formes: *bîye, bèye, bîe + T(-adje, -er, -eû), *bik, *bic + T(-adje, -er, -eû)* et *bille, bil + T(-adje, -er, eû)* sont toutes, via des cheminements tortueux, issues d'un ancêtre (ou d'un *tronc*) commun: le gaulois **bilia*.

Pour donner plus de relief au propos, voici un éventail significatif des formes que j'ai relevées dans les principaux dictionnaires des langues parlées sur le sol de la Belgique romane (faute d'espace, j'ai négligé les dérivés en *-adje*; quand il y en a, les synonymes sont repris):

¹⁶ Cf. WILLY BAL, «Les appellations belgo-romanes du jeu de bâtonnet», in *Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie XX* (1946), p. 276; cette acception est, du reste, connue en France (cf. LITTRÉ, *D.L.F.*, I, 346b; bille 2, 3°). En Moselle romane, **bilia* donne en ce sens *beuye/băyl, bëuye/băyl, bëye/beyl* et *bîel/bîyl* (cf. LÉON ZÉLIQZON, *Dictionnaire des patois romans de la Moselle. Première partie: A-E*, Strasbourg 1922, p. 63 et p. 66. (*Publ. de la Fac. des Lettres de l'Univ. de Strasbourg*, fasc. 10); à Malmedy en revanche, on retrouve *bey'* au sens wallon: «kegel» (cf. LÉON ZÉLIQZON, «Glossar über die Mundart von Malmedy», in *ZRPh.* XXVIII (1894), 249). Si l'*A.L.W.* ne comporte pas de carte *Jouer aux QUILLES*, l'*A.L.F.* en possède une (carte n° 1122), sur laquelle figurent divers points situés en Belgique (cf. en part. les points 190, 191, 192, 193, 194 et 196).

¹⁷ JULES FELLER, *Le Patois gaumet (Dialecte du Luxembourg méridional)*, I. *Phonét. du gaumet et du wall. comp.*, Liège, 1897, p. 37.

1. *Bîye, bèye, bîe + T (-er, eû):*

Beieté, quiller, v.n. Replacer les quilles abattues (Chambresier, *Dict. wal.-fr.*, Liège, 1787, p. 17); *Beieté*, v.n. Quiller, redresser les quilles abattues. / *Beietu*, s.m. Qui aime à jouer aux quilles; celui qui les redresse (J. Hubert, *Dict. wal.-liég. et fr.*, Liège, 1853, p. 31); *Beieté*, v. Quiller, redresser, replacer les quilles. / *Beieteu*, s. Quilleur. Celui qui remet les quilles en place (L. Remacle, *Dict. wal.-fr.*, Liège-Leipzig, ²1857, I, pp. 197–8); *Bèyeter, biyeter* (Trembleur; *bik'ter* Ans), v. intr., Redresser les quilles abattues. / *-eû*, Celui qui fait cette action (J. Haust, *Le dial. wal. de Liège (2^o part.)*. *Dict. liég.*, Liège, 1933, pp. 78–9); *Bèy'teu* ou *biy'teu*, Celui qui redresse les quilles abattues (J. Delaite, *Gloss. des jeux wal. de Liège*, Liège, 1889, p. 13); *Biyeter*, Ramasser les quilles et les remettre en place. / *Biyeteûs*, Celui qui «*biyetêye*» (J. Wisimus, *Dict. pop. wal.-fr. en dial. verviétois*, Verviers, 1947, p. 50); *Bieté*, Quiller, v.n., tirer pour l'ordre du jeu aux quilles; redresser les quilles renversées par la boule. / *Bieteu*, Quilleur, s.m., celui qui redresse, qui range sur le quiller les neuf quilles et renvoie les boules (J.M. Lobet, *Dict. wal.-fr.*, Verviers, 1854, p. 96); *Bieté, bèieté (Ji bietàie)*, Replacer ou redresser les quilles abattues. / *Bieteu, bèieteu*, s. Redresseur de quilles, celui qui replace ou redresse les quilles (H. Forir, *Dict. liég.-fr.*, Liège, 1866, I, p. 114); *Bîeter*, v. Jouer pour de l'argent. / *Bîeteû*, n.m. Joueur sans scrupules, joueur acharné (L. Pir-soul, *Dict. wal.-fr. Dial. de Namur*, Namur, ²1934, p. 53); *Bîetè*, v.n. Jouer au jeu de hasard, pour de l'argent. / *Bîeteû*, s.m. Celui qui joue pour de l'argent; joueur sans scrupules (R. Hostin, *Contrib. au dict. du parler de Ciney*, Ciney, 1975, p. 29);

2. **Bik, *bic + T(-er, -eû):*

Biketer, bik'ter (Ans), voy. *bèyeter* (J. Haust, *op. cit.*, p. 81); *Bicter*, Jouer pour de l'argent et souvent à des jeux où la chance l'emporte sur l'adresse; s'adonner à tous les jeux d'argent. V. *Biy'ter* (comparer le liég. *biketer* et *bèyeter*) / *Bicteû*, s.m. Celui qui «*bictêye*». V. *Biy'teu*. / *Biy'ter*, Syn. *bicter*. / *Biy'teu*, Syn. *bicteû* (J. Coppens, *Dict. aclot wal.-fr. Parler pop. de Nivelles*, Nivelles, 1950, p. 55; p. 58); *Bicteû*, n.m. Joueur. (V. *Biy'teu*) // *Biy'teu, -eûse*, n. m., f., Acharné, passionné au gros jeu, qui joue gros jeu (F. Deprêtre – R. Nopère, *Petit dict. du wal. du Centre (La Louvière et env.)*, La Louvière, 1942, p. 33; p. 34);

3. *Bille, bil + T(-er, -eû):*

Billetter, v.n. Brélander; s'adonner au jeu. / *Billeteur*, Joueur; brélandier (P. Delmotte (1812), *Essai d'un gloss. wal.*, Mons, 1907, p. 73); *Billèter, bilter*, v.n., jouer gros jeu. / *Billeteur, bilteu*, s.m. et adj., Qui aime à *billetter* (J. Sigart, *Gloss. étym. montois ou Dict. du wal. de Mons*, Bruxelles-Leipzig, 1866, p. 86); *Bilter*, v.t., Jouer gros jeu, tricher. / *Bilteu*, n.m. Joueur (pour de l'argent); tricheur (E. Laurent, *Gloss. étym. borain*, Bruxelles, 1962, p. 13); *Bilter*, Jouer au jeu de hasard (F. Duc, *Blaton, son gloss., ses locut., ses prov.*, Blaton, 1980, s.v.); on comparera avec: *Bilter*, Jouer soit aux dés, soit à croix ou pile, et même aux cartes. / *Bilteux*, Joueur de profession, passionné pour les jeux de hasard (Hécart, *Dict. rouchi-fr.*, Valenciennes, ³1834, p. 63).

Cette documentation doit être complétée par un certain nombre de renseignements lexicologiques fournis par J. Feller, dans l'article de synthèse sur *Le jeu de quilles* qu'il rédigea pour le *Bulletin du Dictionnaire Wallon*¹⁸. Voici ceux qui présentent un intérêt direct pour le propos:

¹⁸ JULES FELLER, «Le jeu de quilles», in *Bulletin du Dictionnaire Wallon XVI* (1927), 26–43; le questionnaire de l'enquête figure dans le *Bulletin du Dict. Gén. de la Langue Wal.*, I (1906), p. 41. On pourra aussi consulter LUCIEN LÉONARD, «Lexique Namurois. Classement idéologique (d'après le dialecte d'Annevoie (D 2), Bioul (D3) et Warnant (D 19))», in *Bulletin de la Société de Langue et de Littérature Wallonnes* 71 (1964), 408–409; *bîetadje, bieter* et *bîeteû* ne sont repris que dans l'«index alphabétique wallon complet» figurant au t. 73 du même *Bulletin*.

a) nom des quilles: *bèyes* (Nord-wallon: Huy, Antheit, Liège, Beaufays, Verviers, Stavelot, etc.); *guèyes* (Ardenne belge: Laroche); *guîyes* (gaumais, Neufchâteau, Namur, Mons); b) nom des joueurs: le terme le plus courant est *djouweû* (Liège, Chênée, Beaufays, Laroche; Antheit, Namur) et ses variantes (*djoweû*, *djoweûr*, *djuweû*, *djoueuy*, etc.); autre terme: *biyeteû* (Condroz), *bèyeteû* (Huy, Scry-Abée) (Haust, *op. cit.* (3^o part.): *Dict. fr.-liég.*, 1948, p. 51, signale qu'à Waremme «*bèyeteû* = joueur ou amateur de quilles»); cette appellation est partout ailleurs réservée au planteur; c) nom du planteur ou redresseur: *li r'leveû* (Condroz, Héron, Namur), *li biyeteur* (Stavelot), *li biyeteû* ou *bèyeteû* (Liège, Chênée, Beaufays; Antheit), *lu biletèu* (Verviers, Ensival), *li planteû* (Namur), *lu planteuy* (Chiny); d) jouer aux quilles se dit: *djower as bèyes* ou *bileter* (Verviers), *djouwer a bèyes* (Huy), *djower a bèyes* (Stavelot), *bèyeter* (Huy), *biyeter* (Condroz), *djouèy aus guîyes* (Chiny), *djwer aus guîyes* (Mons), *bourler* [*bourle* = *boule*] (Tourcoing); e) planter les quilles se dit: *planter*, *r'lever*, *biyeter*; *stamper* ou *astamper* (Namur)¹⁹.

Il ressort de tout ceci que: 1^o avec le même sémantisme (B 4300 Ans) ou avec un sémantisme différent (Nivelles, La Louv.) *bicter*, *-eû* n'est qu'une variante de *biy'ter*, *-eû*, le passage de *y't* à *k't* restant phonétiquement mystérieux; on pourrait alléguer l'analogie de mots tels que *biketer*, *bik'ter* «mettre bas; saillir; être en chaleur» (en parlant de la chèvre) ou *beketer*, *bek'ter* «bégayer»; *beketeû*, *bek'teû*, «bègue» ou encore l'influence de *tricter* «tricher»; *trictèu* «tricheur» (not., à Verviers); 2^o *biyeteû* et *bèyeteû*, au sens de «planteur», se présentent également sous la forme *biletèu* (Verviers, Ensival); 3^o *biyeter*, *bèyeter* et *bileter* ont en divers lieux le sens élargi de «jouer aux quilles» (Huy, Condroz, Verviers); 4^o *bicteû* et *billeteur*, *bilteû*, au sens de «joueur passionné, brélandier», etc., sont, dans les régions linguistiques limitrophes ouest-wallonne et picarde, parfaitement commutables (cf. prov.: *Al bouêse d'in bicteû, i'n faut poun d'lokè* (ap. Coppens); *Su l'bourse d'un bicteû, i n'faut jamé d'loquet* (ap. Deprêtre-Nopère) vs *A l'bourse d'un billeteux, i n'faut point d'loquet* (ap. Delmotte); *A l'bourse d'in bilteu, y n'faut gnié d'loquet* (ap. Sigart).

Bicter (Nivelles, La Louv.) = *bilter*, aussi bien que *bileter* (Ans) = *biyeter*, *bèyeter* militent donc contre l'hypothèse étymologique de Walther von Wartburg selon laquelle les formes montoises seraient dérivées de «billet»: «Mons *bilter* «jouer gros jeu» (davon *bilteur* «qui aime à *bilter*») (F.E.W I, 614a [*bullā*])¹⁹. Le savant n'aurait-il pas été influencé par une remarque incidente de Sigart à propos du verbe *billèter*: «En fr., ce mot signifie

¹⁹ Le même article des *Coutumes de Landrecies* (XXXVI, in *Nouv. Cout. gén.* II, 265): «Le *billeteur* ordinaire, ou beuveur en taverne, ne pourra vendre son héritage sans le consentement de sa propre femme» est cité par Delmotte (*Essai d'un glos. wal.*, p. 73) s.v. *Billeteur* «Joueur; brélandier» et par Godefroy (*Godefroy*, I, 650c) s.v. *Billeteur* «celui qui a coutume d'aller boire au cabaret»; le F.E.W. I, 614a, reprend le mot et la définition de Godefroy, juste après *bilter*. Or, Sigart, source de W. v. W. pour le montois, donnait une seule définition pour les deux formes: «Qui aime à *bilter*», i.e. à jouer gros jeu. A noter que les mots *billeteur* et *billeteurye* («vice de celui qui fréquente les cabarets, ivrognerie» (Godefroy)), qui apparaissent au début de XVI^e s., sont «nordiques» (Lille, Valenciennes). Si un mot tel, que **bil(l)eter* (de formation comparable au liégeois *bèyeter*) «jouer aux quilles» avait déjà anciennement pris le sens général de «jouer (à des jeux de hasard)», on comprendrait sans peine le glissement du jeu à la taverne et à l'ivrognerie.

étiqueter» (remarque qui avait surtout pour but de prévenir un éventuel contresens)? La suite de l'article prouve en tout cas que Sigart ne pensait nullement à «billet», mais à «bille»: «Le mot *billèter* provient sans doute de bille. (...) Ce qui confirme cette étymologie, c'est que les liégeois qui disent *beieté* ont leur radical *beie* (bille)». Il n'y a, à mon avis, pas de rapport entre le montois *bilte* et le français *billetter* «Attacher des étiquettes sur les marchandises, étiqueter» (Littré, *D.L.F.*, 1875, I, 374a), ni avec quelque autre dérivé de «billet»: notre verbe n'est pas *bilté* (*Ji biltaie*): «attacher des étiquettes, étiqueter» (Forir, p. 106), ni *bil'ter*: «assigner, citer en justice» (d'après *bilèt* «billet, citation devant le juge») (Haust, II, p. 81), et *bilteû* ne s'explique pas mieux par *bilet*: «promesse de payer, de faire payer, reconnaissance» (Lobet, p. 97), comme Emmanuel Laurent paraît prêt à l'admettre: «P. ê. billeteux (donneur de billet reconnaissant une dette de jeu)» (Laurent, p. 13).

Les termes qui se présentent sous une double forme, l'une française ou picarde, l'autre wallonne, ne sont pas rares en Belgique. Sigart donne, par exemple: *Bille*, *biye* «morceau de fer rond et plat que l'on pousse, avec une queue de billard, sur une table sablée» (repris dans *F.E.W.* I, 365a) et *Biltié*, *biyëtié* «oseraie» (rouchi *biliète*, w. *biyete* «osier»); et loin de l'aire picarde ou des zones de contiguïté linguistique avec le picard, ce n'est pas toujours la racine wallonne qui s'est imposée (cf. *F.E.W.* I, 364b). Les formes que j'ai classées plus haut sous trois rubriques auraient pu l'être en fait sous deux simplement: **bilīa* > *biye*, *bèye*, *bîe* explique les formes *biyeter*, *-eû*, *bèyeter*, *-eû*, *bîeter*, *-eû* (auxquelles se rattachent celles présentant une altération du radical: *k't* vs *y't*); **bilīa* > fr. *bille*, pic. *bile* explique en revanche les formes *billetter*, *-eu* (*x*, *r*), *bilte*, *-eû*, les unes et les autres ayant, à l'origine, un lien sémantique direct avec le jeu de quilles. Car *bille* a bien eu aussi, dans le nord de la France, le sens de «quille», comme l'atteste un document originaire de Bapaume (Pas-de-Calais), et daté de 1372:

Sed et eodem nomine metulas, Gall. *Quilles*, dixerunt. Lit. remiss. ann. 1372. in Reg. 104. ch. 151: *Cum dictus Thomas et defunctus Martinus . . . luderent ad quillias, quae in partibus illis (Bapalmis) vocantur Gallice Billes, etc.*

(Du Cange, *Glossarium* . . . [Paris, 1937], I, 660a)

Ce qui n'interdit pas de penser que cette acception était déjà commune antérieurement au dernier tiers du XIV^e siècle, et que, du même temps, divers termes se rapportant à cette activité ludique avaient été forgés par suffixation.

Comment expliquer les divergences qui existent aujourd'hui quant au sens entre les représentants de cette famille lexicale? La réponse est simple. Le *djeû d'bèyes* est un jeu d'argent: il y a un enjeu à la partie, et des paris sont pris; du même coup le spectre de la tricherie ne pouvait manquer de se profiler. Voici ce qu'écrit J. Feller à ce sujet:

Jouer gros jeu aux quilles, c'est *trimeler* (Liège, Antheit, Héron), *trêmeler* (Beaufays, Verviers; Condroz), *étriver* (Tourcoing). La passion du jeu est le *trimelédje* ou *trêmelédje*. Les professionnels du jeu, brelandiers, parieurs de grosses sommes sont des *trimeleûs* ou *trêmeleûs*. On glisse facilement de ce sens à celui de tricheur, frauder au jeu: tel est le sens ordinaire de ces mots à

Verviers, Ensival, etc., au jeu de cartes comme au jeu de quilles. (. . .) On ajoute à Chiny que c'est surtout le planteur qui pourrait tricher, dans la disposition des quilles ou en poussant une quille du pied²⁰.

A Liège, où la terminologie du jeu est solidement établie, *bèyeter* et *bèyeteû* ont un sens technique très précis. Ailleurs, mais toujours en des lieux isoglosses (*bèye* = quille), un certain flottement s'observe déjà: tantôt ces mots ne s'appliquent plus spécifiquement au fait de planter ou de redresser les quilles et à celui qui fait cette action mais au jeu et aux joueurs en général, tantôt d'autres formes, non wallonnes, leur sont préférées. Dans la zone de *guîye* (Namur y compris, malgré la concurrence de *bîe*) et dans celle de *guèye*, où existent d'autres termes techniques relatifs au jeu de quilles, les formes parallèles aux formes liégeoises ont été investies d'un tout autre sémantisme, le plus souvent à connotation négative. D'Est en Ouest (mis à part le cas spécial de Verviers), et à mesure que l'on se rapproche du domaine picard, le souvenir du mot primitif s'estompe dans les dérivés, ce qui s'accompagne d'extensions de sens variées et presque systématiquement d'une péjoration. Qu'un verbe signifiant à l'origine «jouer aux quilles» ait fini par vouloir dire «jouer gros jeu» ou «tricher», etc., et ce à n'importe quel jeu, ne constitue pas en soi un phénomène bien remarquable: *biller* «jouer aux billes» signifiait aussi en afr. «jeter la boule», «jouer au billard», «jouer aux quilles» (e.a. chez Eustache Deschamps) et même, génériquement, «jouer» (cf. *Godefroy*, I, 650c); *tremeler*, d'abord associé à une variété de jeu de dés: le *tremeler*, s'est vite étendu à tous les jeux d'argent au sens de «jouer», et de là est passé à «tricher»²¹; *biliarder* a quant à lui en rouchi le sens très large de «jouer à des jeux de hasard» (cf. Hécart, *op. cit.*, p. 62). C'est ainsi qu'à Namur on parle de «*bîetadje au djeû d'cautes* (cartes)» et on taxe tout joueur impénitent de «*bîeteû*», sans malice apparente pour les amateurs de quilles . . .

Revenons maintenant au *jeu* dramatique d'Adam de la Halle.

Etant admis que le *Faveriel* du v. 214 est bien un membre de la dynastie patricienne qui donna plusieurs maires à Arras, qui prêta de l'argent à Béthune, à Bruges et à Calais, et à qui des villes comme Gand, Lille et Mons versaient des rentes, il serait intéressant de voir si le mot *bieteu*, avec le sens moderne de joueur sans scrupules ou de tricheur, pourrait s'appliquer plus adéquatement à l'un des Faverel cités par Fastoul ou par les satiristes arrageois plutôt qu'à un autre.

Baude Fastoul ne se plaint ni de Gérard 9 (qu'il «*conmande/a Diu a bouce ouverte*») ni de Simon 5 ni de Jean 5, et encore moins de Jean 6, qui était *enfans*, du temps où Simon 5 était le *maïeur* de la ville (i.e. à partir de 1272). Il est presque certain que Fastoul reçut

²⁰ Feller, Jules, *op. cit.*, 1927, p.42.

²¹ Sur ce jeu, cf. FRANZ SEMRAU, «Würfel und Würfelspiel im alten Frankreich», in *Beihefte z. ZRPh XXIII* (1910), 45–46; Semrau cite dans son glossaire (p. 78) le verbe *tremeler*, au sens de «Spielen», et le nom *tremeleor* (p. 77), au sens de «Spieler»; cf. MAURICE, WILMOTTE, «C. I. de W. Cloetta, Poème moral», in *Romania XVI* (1887), 127: «16 *tremmelor* n'est pas expliqué. Le wallon possède encore le mot, ainsi que le verbe *trimlé* = jouer gros jeu».

quelque aumône de cette famille d'*escars*, d'où sa discrétion. Les satiristes, eux, n'épargnent ni Simon 4 ni Guillaume 5 ni Gérard 4; sans doute n'eurent-ils pas, en frappant à leur porte, autant de chance que leur collègue . . .

La pièce XXII (autrefois attribuée à Laurent Wagon, et publiée sous le titre: *Le Moulin à vent*²²) fait de Simon 4 le lippu l'une des ailes du moulin allégorique (une pièce maîtresse de la machine: le *molin de vent* symbolisait la tromperie, à Arras), tandis que Guillaume 5, qui «*set bien tendre le musel a tous vent*», est relégué au rôle accessoire de «*plumete*» (d'après Roger Berger: «une sorte de girouette dont les indications permettront d'orienter le lourd ensemble dans la bonne direction»²³). Ces deux-là sont bien des «trompeurs», mais pas vraiment des «joueurs».

La pièce XXIV abandonne l'allégorie pour la métaphore. Son auteur dresse, en effet, le catalogue des tricheries auxquelles se livrent les riches bourgeois de la cité, via la métaphore du jeu. L'argument est le suivant: le roi, «*par sen grant sens*», vient de lever toute prohibition sur les jeux, y compris les jeux d'argent: la *grieske*, le *ju d'eskés*, le *ju des tables*, le *jet as aues*, le *galet*, les *billes*, etc., sont enfin autorisés. Hélas! un jeu a été exclu de la mesure royale: le *voir dire*! C'est tout à fait regrettable, car ainsi les nantis d'Arras continueront à tromper l'Etat et leurs concitoyens grâce à toutes sortes de pratiques frauduleuses pour échapper à l'impôt: sous-estimation du capital taillable (Jean le Borgne, Colart Lienart), déclaration de pertes fictives (Henri Wagon), «erreurs» sur la monnaie (Heuvin le Clop transforme les *marcs* d'argent en *livres*; Audefroï déclare des *besans* pour des *parisis*), écriture illisible des brevets (Bertoul Verdier), recours à des témoins achetés, lors de la prestation de serment du contribuable (Jacques le Cornu), etc.; sans parler des échevins qui laissent à leur sortie de charge une encaisse vingt-sept fois supérieure à celle qu'ils avaient déclarée! Comment imaginer que les Faverel, gros parmi les gros, soient restés à l'écart de ces malversations? L'un d'eux, Gérard 4, dont le décès est inscrit au *Nécrologe* entre le 1^o octobre 1278 et le 2 février 1279 (*Li viex Grars Faveriaus* 1278 2/²⁴), peu de temps donc après la «première» du *Jeu de la Feuillée* (3 juin 1276), est stigmatisé par le satiriste au même titre que ses pairs comme faisant partie des «joueurs» indéliçats qui minimisent leur avoir réel pour payer moins d'impôts:

Grars Faveriaus a grant envie:
Pour çou k'il maine bele vie
Li veut on tolir sen avoir,
*N'ainc ne jua a dire voir*²⁵.

²² Cf. AUGUSTE SCHELER, *Trouvères belges (Nouvelle série)*, Louvain, 1879, p. 162–169, pièce n° XIII.

²³ ROGER BERGER *op. cit.*, p. 237, pièce n° XXII, note au v. 163.

²⁴ Cf. ROGER BERGER, *Le Nécrologe de la confrérie des jongleurs et des bourgeois d'Arras (1194–1361)*, Arras 1963, p. 57, (*Mém. de la Com. Départ. des Mon. Hist. du Pas-de-Calais*, t. XI²). ADOLPHE GUESNON, *loc. cit.*, p. 199, confondait «Grart Faverel le boisteus» avec «Gerars Faveriaus li ainnés».

²⁵ ROGER BERGER, *op. cit.*, 1981, p. 255, pièce n° XXIV, vv. 119–122.

Ce Faverel est ni plus ni moins un *bîeteû*, un «joueur sans scrupules» et un «tricheur» que son statut de notable met à l'abri de toutes poursuites (le roi ne «*vaura grever nului*», constate amèrement le poète); il ne démériterait pas, en tout cas pas aujourd'hui, de cette appellation péjorative en certains points de la Wallonie.

Aujourd'hui! Peut-on pour autant en déduire que *bietu* et *bieteû* sont superposables dans le *Jeu de la Feuillée*? En théorie, rien ne s'oppose à ce qu'un wallonisme tel que *bîeteû* ait été emprunté par un Picard, partant «picardisé» en *bietu*. Les deux aires étant en contact, et parfois se chevauchant (au moyen âge, la *Picardie* englobait le Hainaut belge et le Tournaisis; régions d'Ath, de Soignies et de Tournais), des emprunts, avec ce que cela suppose comme «adaptations» locales, ont naturellement été faits dans l'un et l'autre sens à toutes les époques. Le soupçon qui pèse sur l'âge dudit wallonisme incite toutefois à la prudence: on n'a malheureusement aucune attestation haute de ce mot en Wallonie même. D'un autre côté, tous les termes patoisants ou argotiques n'ont pas bénéficié des honneurs de l'écrit (la littérature en dialecte wallon est elle-même assez jeune), et beaucoup (certains probablement anciens, mais dont on ne saurait dire ni quand ni où ils ont vu le jour) se dissimulent sous des vocables régionaux toujours en usage. Il n'y a pas d'obstacle majeur à ce que *biye* et *bèye* (ou *bèie*) = «quille» (de même que *bille* au même sens, dans le nord de la France) aient très tôt donné naissance à des dérivés de classes grammaticales variées; les joueurs ont toujours été dans le domaine du lexique des inventeurs féconds. La proximité des deux formes, picarde là, wallonne ici, reste tout de même fort troublante; d'autant plus qu'un texte quasiment contemporain du *jeu* artésien donne spéculairement, à la lumière du sémantisme de *bîeteû*, un nouveau visage au *Faveriel* d'Adam de la Halle; Gérard 4, maître escamoteur, trompeur de premier ordre qui jamais «*ne jua a dire voir*»!

La piste s'arrêterait-elle ici? Il y aurait lieu de répondre par l'affirmative si ne s'entrevoyait, dans le désert documentaire, une frêle balise chronologique.

Cette «balise», c'est un article du *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Frédéric Godefroy (*Godefroy*, I, 641b) qui nous la fournit:

BETEUS, adj., exprimant l'idée de perfide

Mais peu souvent nous vient de teus

Mais de felons et de *beteus*

D'anvieux et de mal faisans

(BAUD. DE CONDE, *Dit des hiraus*, Richel. 1446, f^o 122 v^o)

Le mot n'est pas repris, là où on l'attendrait, dans l'*Altfranzösisches Wörterbuch* d'Adolf Tobler et Erhard Lommatzsch (cf. *Tobler-Lommatzsch*, I, 956), sans doute sur la foi d'Auguste Scheler, éditeur des oeuvres de Baudouin de Condé²⁶, qui signalait «*beteus*»

²⁶ Cf. AUGUSTE SCHELER, *Dits et contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean de Condé*, 3 vol., Bruxelles, 1866–1867; pour *Li contes des hiraus*, I, p. 153 et suiv., pièce n^o XII.

en note, suivi d'un simple point d'interrogation²⁷. Le manuscrit bruxellois conservant *Li contes des hiraus*, base de l'édition Scheler, présente en effet une leçon moins obscure que le manuscrit parisien (*C*) cité par Godefroy:

Mais peu souvent i vient de teus,
Mais des felons et des *honteus*,
D'anieus et mal deduisans . . .

Deux autres manuscrits, également parisiens (*A* et *B*), ont, respectivement, à la rime du vers 56: «*heteus*» et «*hereus*».

Ce n'est pas le lieu de discuter des choix de l'éditeur; mieux vaut rappeler quel est le sujet du *conte* de Baudouin de Condé. *Li contes des hiraus* a pour toile de fond le conflit entre ménestrels et hérauts ou poursuivants d'armes, à la charnière du XIII^e et du XIV^e siècle. Les uns comme les autres vivent de la générosité de riches protecteurs et doivent veiller, pour mériter leur salaire, à ne point déplaire. Mais là où les premiers s'acquittent loyalement de leur tâche, offrant *solas* et joie par l'art de la *vièle* et du *bien dire*, les seconds ne le font que par tromperie. Baudouin, *menestreus* lui-même, ne saurait que flétrir ces concurrents déloyaux qui, en fonction du bénéfice qu'ils en tireront, forcent ou diminuent le prestige des maisons (les *hiraus* étaient chargés de blasonner les écus et les bannières, selon les nouvelles règles que venait de fixer la Couronne). Leur savoir n'est que vent; leur art, flatterie et mensonge! Tel est le message que Baudouin adresse aux nobles (et surtout aux nobliaux et aux parvenus d'*ancessorie* douteuse, proies idéales pour ces aigrefins):

*A l'hostel, l'un por faire l'ivre,
L'autre le cat, le tiers le sot;
Li quars, ki onques riens ne sot
D'armes, s'en parole et raconte
De ce preu duc, de ce preu conte,
De che preu riche homme ensemment,
Dont on set bien que il se ment,
Et lait le poure bacheler,
Cui pris on ne doit pas celer.
Si fait de noient grant renon:
Celui fait preu, cel autre non;
Celui loe, cel autre blasme,
Et vent honour et done blasme²⁸.*

C'est à ces gens, «*qui bien ne dient et ne font*», que le poète hainuyer décerne les épithètes peu amènes de *felons*, *honteus*, *anieus*, *mal deduisans*, *envieus*, *mesdisans* et, dans le manuscrit parisien *C*, «*beteus*».

²⁷ AUGUSTE SCHELER, *op. cit.*, I, p. 155, pièce n° XII, note au v. 56.

²⁸ *Idem*, vv. 64–72.

N'a-t-on pas conclu un peu trop vite à l'absolue solitude du terme, à sa définitive intelligibilité? Je crois que oui, et d'autant plus facilement que le poème de Baudouin n'a jamais joui d'un très grand prestige posthume. Voici comment je vois personnellement les choses. De même que *bietu* et, en wallon moderne, *bîeteû*, c'est en mauvaise part, en l'occurrence à l'endroit de décepteurs, que *beteus* se trouve employé dans l'oeuvre de Baudouin. Si Adam de la Halle vise bien, au vers 214 du *Jeu de la Feuillée*, le même personnage que le pamphlétaire artésien: ce *ghileur* de Gérard Favereel, et si l'on admet que les *hiraus*, comme les bourgeois arrageois, sont de fieffés coquins et des maîtres pipeurs (les uns et les autres fuyant le seul jeu qui révélerait leur véritable nature: le *voir dire*), rien n'empêche de réunir tous ces mots au sein de la vaste famille qui, issue de **bilia*, n'a, depuis le moyen âge, cessé de nourrir le lexique du jeu. Dès lors, «*ce bietu le Faveriel*» serait bien à lire: «*ce bieteû le Faveriel*»: «ce tricheur, cet escamoteur, ce maquilleur de (Gérard) Favereel», et «*beteus*» (que l'on ne saurait valablement expliquer par des raisons phonétiques) devrait être corrigé en «*bieteus*», dans le Ms. C (XIV^e s.) du *conte* de Baudouin²⁹. On aurait là les deux plus anciens témoignages d'un terme toujours vivant en Wallonie: *bîeteû* «joueur sans scrupules».

Université d'Anvers (U.I.A.)

Patrice Uhl

²⁹ On pourrait accorder les leçons en lisant: «*Et ce beteu le Faverel*», arguant des raisons phonétiques mises en avant par Philippe Ménard pour justifier l'écart *biecu/becu*; il faudrait pour cela supposer première une forme non diphtonguée, laquelle se retrouverait dans le Ms. C qui nous a transmis le *conte*. Mais ni *beieteu* ni *biyeteu* ni *bîeteû* n'ont, surtout à date ancienne, beaucoup de chances d'avoir donné **beteu* (*bē(y)'toe?*). Ou mon hypothèse comparative est erronée, et il faudra disjoindre les deux cas et rechercher une autre origine à «*beteus*» (GREIMAS, *Dict. de l'anc. franc.*, Larousse, 1968, p. 69, pense, par exemple, à *beter* «poursuivre, harceler» < germ. *boetan* «exciter»); ou elle est juste, et la correction «*bieteus*» va de soi. L'accord des leçons se fera donc à moindre risque en optant pour la valeur phonique /oe/ du graphème *u*, dans le manuscrit du *Jeu de la Feuillée* (en ayant toutefois à l'esprit la forme *beietu*, enregistrée par J. Hubert, au milieu du XIX^e s. (*supra*, p. 303)), et en palliant la «lacune» d'un *i*, dans celui du *Conte des hiraus*: «*Et ce bieteû le Faveriel*»; «*Mais de felons et de bieteus*».

Une dernière raison me paraît obliquement justifier cette correction. L'afr. possédait un adjectif *billeté*, terme héraldique signifiant: «chargé de petits carrés longs appelés *billettes*» (Godefroy, VIII (Compl.), 325c; cf. égal. Tobler-Lommatzsch I, 976, s. *billeter*); ce mot se rencontre déjà chez Huon de Méry (*Torneiement de l'Antechrist*). Etymologiquement, c'est encore à *bille* < **bilia* qu'il nous ramène (cf. LITTRÉ, *D.L.F.* I, 347a): ces «petits carrés longs» ressemblent à des bâtonnets. La spécialité la plus lucrative des *hiraus* étant de blasonner les écus, le poète hainuyer n'aurait-il pas voulu rappeler, au prix d'une finaudeur linguistique bien dans l'esprit du temps (je pense à un jeu sur la racine du mot: *biye* ou *bîe* vs *bille*) la susdite «spécialité»? «*Beteus*», corrigé en «*bieteus*» serait alors à double entente: 1. ± «tricheurs», «trompeurs», etc.; 2. ± «distributeurs, dispensateurs de *billettes*» . . .